



COMMUNE DE DURRENBACH

**Compte-rendu des délibérations
du Conseil Municipal du 14 mars 2018**

Date de convocation : 28 février 2018 **Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire,**

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : M. Damien WEISS, M. SIEDEL Dominique, Mme DUTEY Sylvie, Mme CORDON Laurence, M. DEUBEL Denis, M. HEINRICH Thierry, M. HOH Christian, M. JEDELE Cyril, M. PFEIFFER Alain, M. Denis RICHTER, Mme SCHALL Nathalie

Présents : 11 Absent(s) excusé(s): Mme HAMMENTIEN Aurélie, Mme FABACHER Angélique, Mme Catherine KLINGLER,

Procuration : 0

Secrétaire de séance : M. Christian HOH

Approbation de la séance du 21 février 2018

2018-17 : Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Principal

Pour : 10 voix ;

Absentions : 0 voix ;

Contre : 0 voix

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. Dominique SIEDEL, 1^{er} adjoint.

Après avoir vérifié les comptes nature des différents chapitres et après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte Administratif du Budget Principal de l'année 2017 aux chiffres suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	569 367,55 €	154 955,07 €
Recettes	764 238,54 €	411 570,78 €
Solde	194 870,89 €	256 615,71 €

D'ARRETER le résultat de clôture de l'exercice 2017 avec un montant excédentaire global de **451 486.60 €**.

2018-18 : Affectation des résultats du Compte Administratif 2017 – Budget Principal

Pour : 11 voix ;

Absentions : 0 voix ;

Contre : 0 voix

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. Dominique SIEDEL, 1^{er} adjoint.

Le Compte Administratif 2017 du Budget Principal, approuvé à l'unanimité par délibération du Conseil Municipal, fait apparaître un résultat excédentaire d'un montant de **194 870,89 €** en section de fonctionnement et un résultat excédentaire d'un montant de **256 615,71 €** en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

Report de l'excédent de fonctionnement à la section de recettes de fonctionnement du budget primitif 2018 (Compte -RF 002) d'un montant de **194 870,89 €**.

Report de l'excédent d'investissement à la section de recettes d'investissement du budget primitif 2018 (Compte RI 001) d'un montant de **256 615,71 €**.

2018-19: Approbation du Compte de Gestion 2017 – Budget Principal

Pour : 11 voix ;

Absentions : 0 voix ;

Contre : 0 voix

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Compte de Gestion 2017 du Budget Principal adressé à la commune par Monsieur Pierre TORTEROTOT, Receveur de finances publiques,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2017,

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion 2017 du Budget Principal dressé par le receveur des finances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures sont conformes et justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE à l'unanimité que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2017 par le receveur des finances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018-20 : Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Lotissement 8^{ème} tranche

Pour : 10 voix ;

Absentions : 0 voix ;

Contre : 0 voix

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. Dominique SIEDEL, 1^{er} adjoint.

Après avoir vérifié les comptes nature des différents chapitres et après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte Administratif du Budget Lotissement 8^{ème} tranche de l'année 2017 aux chiffres suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	263 101,12 €	70 000 €
Solde	263 101,12 €	70 000 €

D'ARRETER le résultat de clôture de l'exercice 2017 avec un montant excédentaire global de **333 101,12 €**.

2018-21 : Affectation des résultats du Compte Administratif 2017 – Budget Lotissement 8^{ème} tranche

Pour : 11 voix ;

Absentions : 0 voix ;

Contre : 0 voix

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Le Compte Administratif 2017 du Budget Lotissement 8^{ème} tranche, approuvé à l'unanimité par délibération du Conseil Municipal, fait apparaître un résultat excédentaire d'un montant de 263 101,12 € en section de fonctionnement et un résultat excédentaire d'un montant de 70 000 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

D'AFFECTER le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget lotissement 8^{ème} tranche 2017 d'un montant de 263 101,12 €, au compte 002 en recettes de fonctionnement du Budget Lotissement 8^{ème} tranche 2018,

D'AFFECTER le résultat excédentaire de la section d'investissement du budget lotissement 8^{ème} tranche 2017 d'un montant de 70 000 €, au compte 001 en recettes d'investissement du Budget Lotissement 2018.

2018-22 : Approbation du Compte de Gestion 2017 – Budget Lotissement 8^{ème} tranche

Pour : 11 voix ;

Absentions : 0 voix ;

Contre : 0 voix

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Compte de Gestion 2017 du Budget Lotissement 8^{ème} tranche adressé à la commune par Monsieur Pierre TORTEROTOT, Receveur de finances publiques,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Lotissement 8^{ème} tranche de l'exercice 2017,

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion 2017 du Budget Lotissement 8^{ème} tranche dressé par le receveur des finances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures sont conformes et justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE à l'unanimité que le Compte de Gestion du Budget Lotissement 8^{ème} tranche dressé pour l'exercice 2017 par le receveur des finances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018-23 : Vote des taux d'imposition 2018

Pour : 9 voix ;

Absentions : 0 voix ;

Contre : 2 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité

DE FIXER les taux d'imposition suivants pour l'année 2018 :

Taxes	Taux d'imposition 2018
Habitation	13,62 %
Foncière bâti	15,13 %
Foncière non bâti	57,97 %

2018-24 : Octroi d'une subvention – Association des Œuvres scolaires

Pour : 11 voix ;

Absentions : 0 voix ;

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention déposée par l'association des Œuvres Scolaires en date du 10 février 2018,

Monsieur le Maire expose que l'association des œuvres scolaires (AOS) aide les écoles à organiser des sorties culturelles, met à leur disposition du matériel pédagogique et sportif et bon nombre d'autres aides. Suite au retrait de l'aide du Conseil Général, l'AOS a décidé d'apporter une aide supplémentaire concernant les activités sportives. Dans ce cadre, elle sollicite comme chaque année une aide forfaitaire de 1,50 € par enfants scolarisés, sur la base de 91 enfants scolarisés à Durrenbach en école maternelle et élémentaire en 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'ACCORDER une subvention de 136,50 € à l'Association des Œuvres Scolaires.

DE PREVOIR la dépense au budget 2018.

2018-25 : Désignation d'un prestataire pour l'entretien des locaux communaux

Pour : 11 voix ;

Absentions : 0 voix ;

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-07 du 27 janvier 2016 relative à la désignation d'un prestataire extérieur pour l'entretien du Relais de l'Amitié à compter du 1er mars 2016,

Considérant la charge financière que représente le contrat actuel pour la commune de DURREBACH,

Considérant la préparation budgétaire actuellement en cours et la volonté communale de maîtriser les coûts,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE CONFIER cette prestation à la société CRIT INTERIM - 129 bis Grand'rue - 67500 HAGUENAU

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce contrat,

DE PREVOIR cette dépense au budget 2018.

Point d'information :

- 1) Point d'information zone 1AUH
- 2) Entretien des chaussées par le département

Le Maire,
Damien WEISS

Dominique SIEDEL	
Sylvie DUTEY	
Laurence CORDON	
Denis DEUBEL	
Thierry HEINRICH	
Christian HOH	
Cyril JEDELE	
Alain PFEIFFER	
Denis RICHTER	
Nathalie SCHALL	